

Mardi, 6 octobre 2020

P9\_TA(2020)0247

**Extension du régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises \*****Résolution législative du Parlement européen du 6 octobre 2020 sur la proposition de décision du Conseil modifiant la décision n° 940/2014/UE relative au régime de l'octroi de mer dans les régions ultrapériphériques françaises quant à sa durée d'application (COM(2020)0371 — C9-0281/2020 — 2020/0174(CNS))****(Procédure législative spéciale — consultation)**

(2021/C 395/19)

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de la Commission au Conseil (COM(2020)0371),
  - vu l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C9-0281/2020),
  - vu l'article 82 de son règlement intérieur,
  - vu le rapport de la commission du développement régional (A9-0159/2020),
1. approuve la proposition de la Commission;
  2. invite le Conseil, s'il entend s'écarter du texte approuvé par le Parlement, à en informer celui-ci;
  3. demande au Conseil de le consulter à nouveau, s'il entend modifier de manière substantielle le texte approuvé par le Parlement;
  4. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil, à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.
-